

*Sa rue est supprimée par la Droite au Havre :*  
**Honorons la mémoire du CHEVALIER DE LA BARRE,**  
Victime de l'intolérance et de l'obscurantisme, torturé puis décapité le 1<sup>er</sup> juillet 1766  
pour ne pas avoir salué une procession religieuse.

**Le 1<sup>er</sup> JUILLET 2005 à 12h**

(à l'angle du Cours de la République et du Boulevard de Strasbourg)

**les élu(e)s Radicaux de Gauche, Verts, Citoyens, Socialistes  
des associations laïques dont  
l'association « Le Chevalier de La Barre »**

*vous invitent à rendre hommage au Chevalier de La Barre à l'endroit même  
où la majorité du Conseil Municipal du Havre a décidé le 31 janvier 2005\*,  
(l'année où nous célébrons le centenaire de la loi de 1905 portant séparation  
des églises et de l'Etat !) de le décapiter une seconde fois en supprimant la rue  
qui portait son nom.*

*Ensemble affirmons les valeurs de la laïcité en exigeant de la Municipalité  
qu'elle honore de nouveau le nom « Chevalier de La Barre ».*

\*Vote du Conseil Municipal : pour 47,  
Radical, Citoyens Verts et PS : ne prennent pas part au vote  
voir au verso l'intervention publique( PCF: abstention)

## **LE CHEVALIER DE LA BARRE : MARTYRE DE L'OBSCURANTISME**

Jean François de la Barre est né en 1745 à Férolles en Brie. Orphelins, pauvres les deux frères La Barre sont recueillis par leur tante, abbesse de Willancourt. Elle tient salon et reçoit les personnalités de la ville. Les enfants de ces notables sont une petite bande bruyante, chahuteuse et volontiers anticléricale.

Le 9 août 1765, le crucifix de bois qui orne le Pont Neuf est tailladé. L'émotion qui soulève les braves gens d'Abbeville est canalisée par Mgr de la motte, évêque d'Amiens, qui lance un monitoire ordonnant aux fidèles de révéler, au juge séculier, tout ce qu'ils pourraient savoir de l'affaire, sous peine d'excommunication.

Tous les dimanches, les curés haranguent ainsi les paroissiens, la tension monte. Personne n'a rien vu, mais plusieurs se souviennent que de jeunes fêtards n'ont pas salué la procession religieuse lors de la Fête Dieu dernière. Trois noms reviennent : Gaillard d'Etallonde, Jean François de la Barre et Moisnel.

Devant la menace, Gaillard s'enfuit en Hollande. La Barre reste, où pourrait il aller sans argent ? Et puis pour le 9 août il a un alibi. Qu'à cela ne tienne, on découvre, après perquisition dans sa chambre, trois livres interdits dont le dictionnaire Philosophique de Voltaire. Voilà un coupable idéal.

L'Abbesse de Willancourt fait intervenir ses relations, le chevalier tente l'appel à Paris, rien n'y fait. Le 4 juin 1766, le Parlement de Paris statue sur le crime d'impiété pour les trois

compères. Moïsnel, âgé de 15 ans est condamné à une amende, d'Etallonde est en fuite, il ne reste plus que le Chevalier de la Barre.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1766, après avoir subi à nouveau « la question » (torturé), il est décapité et son corps jeté aux flammes avec l'exemplaire saisi du Dictionnaire philosophique. Voltaire tentera de le réhabiliter mais n'y parviendra pas. Il le fut par la Convention du 25 Brumaire An II (le 15 novembre 1794)

Sources : [www.laicite1905.com](http://www.laicite1905.com)

Lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2005,  
Au nom des élu(e)s Radicaux, Citoyens, Verts et Socialistes,  
Claudine LELIEVRE (PS) a fait la déclaration suivante :

« Que Fratacci, résistant de la première heure, soit honoré du nom d'une rue soit, mais pourquoi débaptiser le Cours Chevalier de la Barre même si on nous dit demain qu'on lui attribuera une impasse ?

Condamné à mort à 19 ans pour un geste irrespectueux d'adolescent envers l'église et le pouvoir absolu, c'était un honneur au Havre de saluer en pleine ville, tous les jours, ce jeune homme symbole de cette liberté d'expression des lumières qui nous mènera vers la révolution française et la démocratie que nous connaissons aujourd'hui.

Il reste un exemple de courage. Décapité pour ne pas avoir voulu saluer une procession, le Commandant de la Barre reste pour toutes les associations des droits de l'homme un symbole du combat pour la laïcité et la liberté de pensée.

Le gouvernement de Vichy a fondu sa statue parisienne en 1941, la Municipalité du Havre en 2005 aura donc déboulonné sa plaque de rue. Depuis que les travaux du triangle des gares sont engagés je m'attendais à cette délibération.

**En conséquence les élu(e)s Radicaux, Citoyens Verts et Socialistes ne voteront pas cette délibération, nous ne prendrons pas part au vote. »**

***Pour agir ou réagir***

**Groupe RCV : 02 35 25 01 08**

**171 cours de la République, 76600 Le Havre**

**contact@prg76.org**

**Groupe Socialiste : 02 35 43 48 80**

**11 rue Georges Braque 76600 Le Havre**